

[Voir la version web](#)

VOL. 7 N°12 | 23 JUIN 2022

Minute

Vos nouvelles de la profession.

Bonjour,

Actes notariés technologiques

Modifications aux lignes directrices

Approuvées par le Conseil d'administration, les lignes directrices sont en vigueur dès maintenant.

- **Annexes**

Ajouts :

- Section 2 : Indique les façons de référer à une annexe dans un acte technologique.
- Section 8.2 c) : Décrit les étapes à suivre pour annexer un document selon son support d'origine (papier ou numérique).

Ajustements :

- Lorsque la référence à une annexe est faite à la clôture de l'acte, les mots suivants doivent être ajoutés « l'information portée sur la » (section 8.2 a).

- **Solution temporaire - plateforme autorisée** : l'utilisation de la plateforme ConsignO Cloud-CNQ par le biais d'un logiciel de gestion d'étude est permise. Lorsqu'une telle intégration sera complétée et approuvée par la Chambre, une communication sera transmise.



→ Visitez la section
profession numérique
de l'Espace notaire

De l'information sur
8 volets reliés à une pratique
notariale technologique et
une foire aux questions

Actualités

Projet de loi 37

Droit de préemption des municipalités

Le 9 juin dernier, le projet de loi n°37 *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* a été adopté. Il est notamment prévu un nouveau droit de préemption aux municipalités qui peuvent inscrire un avis au registre foncier pour une durée de 10 ans. Durant cette période, le propriétaire de l'immeuble visé par cet avis ne peut, sous peine de nullité, aliéner son immeuble s'il n'a pas notifié préalablement son intention à la municipalité.

Nous vous invitons à consulter le projet de loi pour plus d'informations.

[Consulter le projet de loi 37](#)

Projet de loi 2

Filiation et droits de la personnalité

Le 8 juin dernier, le Projet de loi no 2 : *Loi portant réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil* (« PL2 »), a été sanctionné. Il s'agit de la première étape d'un vaste chantier visant à réformer le droit de la famille québécois.

[Consulter l'aperçu des principales modifications et nouveautés dans la section Outils/Nouvelles lois de l'Espace notaire](#)

OACIQ

Nouveaux formulaires

Le 30 mai 2022, par [arrêté ministériel](#) publié dans la gazette officielle, le ministre des Finances a modifié certains formulaires utilisés par les courtiers immobiliers.

[En savoir plus](#)

Curateur public - Loi 11

Nouveaux formulaires

Nous vous rappelons que de nouveaux formulaires d'évaluation médicale et psychosociale sont accessibles depuis le 1er avril. L'utilisation des bons formulaires pour vos dossiers dépend de la date envisagée d'obtention du jugement. Il revient au notaire d'évaluer les délais et d'aviser le professionnel de la santé pour avoir les bons formulaires au dossier.

[Consultez l'Espace notaire pour tout connaître sur l'utilisation des nouveaux formulaires >>](#)

Avis d'intérêt lancé le 4 juillet prochain

La mesure d'assistance au majeur est l'une des principales nouveautés de la nouvelle Loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité. La demande de reconnaissance d'un assistant pourra se faire par l'intermédiaire des notaires. **Pour amorcer un répertoire de juristes accrédités en la matière, le Curateur public lancera un avis d'intérêt** dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 4 juillet prochain, sous le numéro de référence 1616615. Vous pouvez vous inscrire même si votre formation accréditive n'est pas encore complétée, sous condition de la compléter.

[En savoir plus](#)



Communiqué

Délais de traitement des radiations et obtention des relevés hypothécaires

[Consulter le communiqué](#)

Nouvelles de la Chambre

Entracte : édition été 2022

Erratums

Dans le dernier numéro d'Entracte, deux erreurs se sont glissées :

- M^e Chassigneux, l'auteure de l'article *Loi 25 Se préparer à l'entrée en vigueur* (p.22 à 25) est avocate et non notaire;
- Dans la section *Tendances* (p. 32 à 35), le nom de famille de M^e Ophélie Harbour commence bien par un H (plutôt que Arbour).

Toutes nos excuses aux personnes touchées par ces fautes.

Événement à venir

Tête-à-tête du notariat

Un évènement pour renouer.
Enfin!

Formations, consultations
et réflexions sur la profession.

À VOTRE AGENDA!
29 et 30 septembre 2022

📍 Québec

Détails à venir

Informations et liens pratiques

[Espace notaire](#)

[Avis aux membres](#)

[Petites annonces](#)

Offres d'emploi et de stage:

- [Externes](#)
- [De la Chambre](#)

Consultez les avis

Abonnez-vous à l'infolettre pour voir les derniers changements au Tableau de l'Ordre (avis de cessation d'exercice, radiation, décès, etc.).

Joignez-vous à nous et partagez nos contenus sur vos réseaux!



ME DÉSABONNER- AVIS LÉGAL :

© Chambre des notaires du Québec, 2021. Mention légale : <https://www.cng.org/modalites-et-conditions-d-utilisation/>. Les opinions émises dans les textes n'engagent que la responsabilité des auteurs. Le fait qu'un annonceur puisse présenter de l'information, une chronique, une opinion ou un court dossier dans l'infolettre ne signifie pas nécessairement que ces contenus sont endossés par la Chambre des notaires du Québec. Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.